

ACADÉMIE DE REIMS SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

n°13 septembre 2022



« Tout leurs milliers d'années de développement scientifique supérieur ont été gâchées dans leur effort pour conquérir la grandeur et la puissance alors qu'il leur suffisait d'apprendre à coopérer. »

A. E. Van Vogt

SOMMAIRE

Édito.....	p1-2
Devenez pilote en vidéos.....	p3
Bonne rentrée les AED !.....	p3
Non-titulaires: une rentrée sous tension.....	p4
Encart spécial FSU Grand Est	p5-8
Revalorisation des pensions de 4% : le compte n'y est pas	p9
Caisse de grève permanente	p9
Être professeur documentaliste en 2022.....	p10
Écho des médias	p10
Le roi est nu	p11
Contester son RDVC.....	p11
Stages syndicaux V1	p12

ÉDITO

En cette rentrée, dont le décor politique, économique comme climatique n'est guère réjouissant, il semble probablement indispensable de tenter de se concentrer sur certains aspects essentiels, plutôt que de vouloir prendre part à tous les combats. Ceux qui recherchent le pouvoir au détriment du progrès social l'ont bien compris : ils divisent pour mieux régner.

Mais voilà, les collègues d'un lycée de l'académie de Créteil ont refusé de rentrer. Après plusieurs années de casse de leurs conditions de travail par un personnel de direction, ils ont refusé de reprendre le chemin de leurs classes et ont fait grève jusqu'à ce que, mi-septembre, ils obtiennent le départ de cette Provisoire. Dans certains bureaux, on croise les doigts pour que ça ne donne pas d'idées à d'autres...

Il n'est pas nécessaire de rentrer dans le détail de cet événement pour en comprendre l'essentiel : l'union fait la force, avec un peu de détermination. Alors oui, les collègues y ont laissé des plumes puisqu'ils ont renoncé à 15 jours de salaire. Mais combien ont-ils laissé de plumes (tout comme les élèves) à travailler dans des conditions inacceptables avant d'en arriver là ? L'histoire ne le dit pas. Une seule chose est incontestable : **LA GRÈVE EST UN MOYEN D'ACTION QUI FONCTIONNE.** Alors que sommes-nous prêts à endurer pour percevoir notre traitement quotidien ? N'est-il pas plus raisonnable de savoir y renoncer un temps pour cesser de subir ?

Alors, en effet, cette victoire est locale. Ces dernières années, beau-

Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

**ENGAGÉ·ES POUR
LES PERSONNELS
ET LES ÉLÈVES**

DEVENEZ PILOTE EN VIDÉOS

Sur la page consacrée au plan mathématiques dans l'éducation nationale, on peut lire la phrase suivante :

« *Pilote pédagogique de l'établissement, le principal est responsable des apprentissages des élèves. Le pilotage de l'enseignement des mathématiques constitue ainsi une priorité que chaque personnel de direction doit être en capacité d'incarner. En effet le collège, passerelle essentielle entre l'école et le lycée, doit bénéficier du plan mathématiques grâce à l'engagement de toutes et tous.* » ⁽¹⁾

Injonction est donc faite aux chefs d'établissements, qu'ils soient anciens CPE ou anciens professeurs d'une autre matière de piloter une équipe d'enseignants formés pendant 4, 5, 6 ans (voire plus) aux concepts mathématiques, à leur épistémologie et à leur didactique. Ces enseignants peuvent de surcroît avoir 10, 15, 20 ans (voire plus) d'expérience quotidienne d'enseignement des mathématiques. Heureusement, huit vidéos⁽²⁾ sont à la disposition des chefs d'établissement pour les accompagner dans ce pilotage.

Imagine-t-on une formation de quelques jours et quelques vidéos pour piloter une équipe de médecins ou de pilotes d'avion dans leur pratique quotidienne ?

Mais pour une équipe de mathématiques dans l'éducation nationale, c'est possible !

Evidemment, la plupart des chefs d'établissements vont continuer à faire confiance à leurs équipes et ignorer cette injonction délirante pour le plus grand bénéfice des élèves.

Mais nul doute que quelques-uns vont s'emparer de cette nouvelle mission pour toutes sortes de mauvaises raisons dont chacun se fera une idée ; et pour quels dé-

BONNE RENTRÉE LES AED !

Nous commencerons par souhaiter une bonne rentrée à tous nos collègues renouvelés pour une nouvelle année en tant qu'AED, et nous souhaitons la chaleureuse et syndicale bienvenue à nos nouveaux collègues qui entrent dans le métier ! Vous aurez l'occasion de l'observer par vous-même, mais cette fonction qui est au cœur des établissements scolaires, sera très enrichissante. La plupart des chef.fe.s d'établissements vous le diront ; si le service de vie scolaire dysfonctionne, c'est l'établissement tout entier que se porte mal.

Le contexte de cette rentrée est moins tendu que la rentrée 2021-2022, les vies scolaires devraient être moins sollicitées vis-à-vis de la COVID-19, et nous pourrions enfin nous réorienter vers nos missions premières. Nous pourrions enfin travailler sereinement avec les élèves et agir pour qu'ils s'épanouissent dans leur établissement et réussissent au mieux cette année scolaire.

En cette rentrée 2022, des collègues ont peut-être eu la possibilité de signer un contrat en CDI. Cependant, nous tenons à rappeler que l'accès au CDI n'est pas garanti au terme des six ans, et la quotité ho-

gâts pour les équipes et pour les élèves ?

Alexandre Carret

(1) <https://eduscol.education.fr/3049/le-plan-mathematiques-au-college>

(2) Une vidéo explique que l'on peut repérer un mauvais enseignant s'il utilise l'expression "faire le programme". Il faut alors lui expliquer que faire moins pour être plus à l'écoute des élèves est préférable que "faire le programme" mais qu'il faut néanmoins "aborder toutes les données". <https://youtu.be/Z-HtSDF2jFk?t=319>



Vous n'accepteriez pas qu'on recrute votre pilote comme cela.

Cessons de l'accepter pour les enseignants de nos enfants.

Revalorisation des salaires

Amélioration des conditions de travail

Recrutement de personnels titulaires

Formation initiale et continue



raire retenue peut être différente entre votre CDD et votre CDI. Le SNES-FSU se bat contre la précarité des AED en dénonçant tout d'abord l'annualisation du temps de travail et en revendiquant une augmentation de la rémunération.

Nous espérons que votre année scolaire se passera du mieux possible et nous vous souhaitons bon courage pour cette année scolaire.

Rappelons-nous que nous avons des droits et que ceux-ci doivent être respectés !

Lise Choppin et

Morgan Sanson, AED

NON-TITULAIRES ENSEIGNANTS, CPE ET PSY-EN : UNE RENTRÉE SOUS TENSION

Le 14 juin dernier, interrogé sur les 4000 postes d'enseignants non pourvus pour la rentrée 2022, le ministre de l'éducation nationale Pap Ndiaye, précisait que les « contrats des contractuels » seraient prolongés tout l'été dans l'espoir de les renouveler, et que, dans les académies sous tension, les non-titulaires seraient augmentés à la rentrée... alors que le SNES-FSU n'a cessé de combattre les dénis de droits, les interprétations locales erronées et/ou restrictives des textes dont sont victimes les non-titulaires depuis des années et qui n'ont fait qu'accroître la dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération...

La crise du recrutement était prévisible, sauf que la rentrée 2022 ne permet plus au gouvernement de la dissimuler...

Nous sommes inquiets de la grande confusion qui est faite et/ou entretenue par les journalistes, lorsqu'ils posent des questions très orientées aux collègues non-titulaires ou titulaires, jetant le discrédit sur le corps enseignant, CPE et PSY-EN, en laissant penser que l'on recrute n'importe qui, sans diplôme, sans formation et que les jeunes sont forcément « jetés en pâture » dans des classes encadrées par des personnels incompetents mettant en émoi les parents...

Les reporters parlent des personnels sans savoir d'ailleurs qui ils sont en réalité, contractuels, non-titulaires, vacataires, contractuels alternants, stagiaires... !

La vérité, c'est que les contractuels/non-titulaires ont toujours existé, et que la contractualisation s'est développée dans la fonction publique pour pallier certains manques que les collègues ont toujours dû se former seul sur le

« terrain » la plupart du temps et que les gouvernements successifs ont très vite compris que ces personnels étaient du personnel investi car en attente d'un contrat renouvelé, à « bas coût », souvent obésissants car isolés, flexibles et propices à servir de « ballon d'essai » aux logiques libérales de l'emploi !

Au sein de l'éducation nationale, le SNES-FSU a été le premier syndicat à prendre la défense des personnels en situation de précarité (Maitres Auxiliaires), et a créé un secteur spécifique qui travaille depuis de nombreuses années sur ces questions, portent des combats très ciblés qui ont largement contribué à l'amélioration des conditions de travail et des rémunérations (décret 2016-1171...), Il a été également souvent force de proposition et de nombreuses solutions ont été reprises et ont abouti à des lois (pas toujours appliquées d'ailleurs puisque que nous devons nous battre au quotidien pour les défendre...).

Il conviendrait mieux de dire que le gouvernement est en train de précipiter la contractualisation des services publics et la « casse » du service public !

Et il nous appartient de rappeler cette réalité afin que les médias réorientent leurs propos. Ils ne doivent pas faire diversion et se contenter de faire le buzz avec par exemple les problèmes de recrutement des « contractuels » via les jobs dating... ». Faut-il rappeler que nous avons connu le recrutement par le Bon coin, les buralistes, l'ANPE, les réseaux sociaux (FB) etc. Ils ne doivent pas faire de situations à la marge, des généralités qui éborgnent et opposent les titulaires aux non-titulaires !

POUR UN PLAN DE TITULARISATION

L'école a plus que jamais besoin d'enseignants formés, qualifiés, rémunérés correctement et sereins, pour mener à bien leur mission afin de garantir une égale qualité d'enseignement. Préparer un concours tout en assurant un service d'enseignement n'est pas chose aisée.

Le SNES-FSU exige donc un véritable plan de titularisation pour l'ensemble des personnels précaires avec augmentation du nombre de postes aux concours dans toutes les disciplines, une prise en compte des situations particulières et des personnels les plus anciens, l'attribution de congés formation en nombre suffisant avec décharges de service, et la mise en place de préparations adaptées aux concours.

Le SNES-FSU est présent aux côtés des personnels non-titulaires pour les accompagner dans leurs relations avec l'administration et faire valoir leurs droits. Il exige le retour à une transparence dans les actes de gestion des rectorats et l'application pure et simple du décret du 29 août 2016 et de l'arrêté de la même date, sur les besoins en formation de tous les non-titulaires, qu'ils soient nouvellement recrutés ou plus anciens !

Nadine Krantz



**Non titulaires :
Avec le SNES-FSU,
contre la précarité !**

snes
fsu
Le SNES, pour agir ensemble

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



FSU GRAND EST

Académies de Nancy-Metz, Reims et Strasbourg



La FSU une fédération à votre image



La FSU, fédération majoritaire des personnels de l'Éducation Nationale, est attachée à un syndicalisme de métiers.

Elle réunit de nombreux syndicats (9 dans l'Éducation Nationale et l'Enseignement Supérieur), ses militants sont engagés au quotidien au plus près des préoccupations de leurs collègues.

Pour les syndicats de la FSU il n'y a pas de « petits » combats. Tout ce qui concourt à améliorer le sort des agent·e·s, titulaires ou non, comme la qualité du service public rendu, est revendiqué, négocié, défendu. Qu'il s'agisse d'une question locale, régionale, nationale, d'un métier en particulier ou de tous !

Dans ce bulletin les 9 syndicats de l'éducation vous sont présentés pour réaffirmer leur appartenance à la FSU et leur implantation locale.

Du 1er décembre 2022 à 8h au 8 décembre 2022 à 17h, toutes les instances sont renouvelées pour une durée de 4 ans : CSA, CAP, CCP.

Une seule modalité, le vote par internet : Cliquez, votez FSU.

Pour la défense de l'école publique, nos missions, emplois, statuts et carrières, renforçons l'audience de la FSU et de ses syndicats !

Philippe NOLLER - Secrétaire régional



Je vote



F.S.U.

ENGAGÉ-ES POUR LA FONCTION PUBLIQUE

VOTER



ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

C'EST VOTER POUR





Le **SNES-FSU** est le syndicat le plus présent dans les collèges, lycées et CIO. Au **SNES-FSU**, il n'y a pas de « permanents », déchargés à temps complet : les militant.e.s sont vos collègues dans les établissements.

UN SYNDICAT QUI VOUS DÉFEND

À tout moment de votre carrière, vous pouvez compter sur l'expertise des militant.e.s du **SNES-FSU** pour vous informer et vous conseiller sur votre carrière. Faire respecter notre liberté pédagogique, mieux connaître nos droits et les défendre : vous pouvez compter sur les militant.e.s du **SNES-FSU** pour lutter contre les dérives managériales ainsi que les pratiques arbitraires ou autoritaires.

AMÉLIORER ET REVALORISER

Le **SNES-FSU** veut un système éducatif qui permette l'amélioration des conditions de travail des personnels et la réussite de tous les élèves : pour cela il faut réduire les effectifs des classes et remettre à plat les précédentes réformes du collège, du lycée et de l'orientation.

Le **SNES-FSU** se bat pour la revalorisation de nos salaires, de nos pensions et de nos carrières. Aujourd'hui, face au retour de l'inflation et à une crise de recrutement sans précédent, revaloriser TOUS les personnels, sans contreparties, est urgent.

« se battre pour l'équité et la transparence des mutations et des promotions : vous pouvez compter sur moi ! »

Olivier LEFORT



Le **SNUASFP-FSU** est la première organisation professionnelle des Assistant.e.s Sociaux de l'Éducation Nationale depuis les élections professionnelles de Mars 2004.

Le **SNUASFP-FSU** est très attaché à la justice sociale, c'est un syndicat solidaire, ouvert à tous et toutes les assistant.e.s sociaux des trois fonctions publiques, quel que soit leur statut social, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses. Son but est de défendre avec les agents les droits et intérêts des professionnels : moraux et matériels, sociaux et économiques, individuels et collectifs.

Le **SNUASFP-FSU** se bat pour plus de justice sociale, la paix, l'égalité, les libertés et la laïcité. Il lutte contre toutes les formes de racisme, de discrimination et d'exclusion.

Par notre pression constante, nous avons contribué et continuons à mieux faire reconnaître la place des assistant.e.s sociaux dans l'équipe éducative et le rôle des services sociaux à l'Éducation Nationale.

snuasfp.fsu.fr

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN



Le **SNUPDEN-FSU** est le syndicat des chefs d'établissements de la FSU. Il a été créé il y a une vingtaine d'années pour s'opposer aux positions du syndicat majoritaire.

Il défend des idées de travail en collaboration avec les enseignants et dénonce tous dispositifs qui font dépendre les moyens attribués aux établissements et la rémunération des personnels aux résultats des élèves, observés au travers d'indicateurs partiels et partiels.

Le **SNUPDEN-FSU** demande l'abandon du nouveau management public au profit d'un pilotage attentif aux besoins des élèves et qui laisse une large place aux relations humaines.

Emmanuel Dalbard Principal de Collège du SNUPDEN-FSU



Le **SNICS-FSU** est le syndicat majoritaire des infirmier.es de l'Éducation nationale, dont l'objet est la défense et l'émancipation de la profession infirmière.

Exigeant et déterminé, depuis sa création en 1993, le **SNICS-FSU** est l'organisation majoritaire chez les infirmier.es de l'Éducation nationale. Le **SNICS-FSU** est un syndicat professionnel qui vise : l'amélioration du service rendu aux élèves et étudiant.es tout en favorisant leur réussite scolaire, l'émancipation notre profession et l'évolution de nos carrières et conditions de travail.

À l'écoute, fort de son expérience et porteur de valeurs de transparence et d'équité, le **SNICS-FSU** s'engage, dans un réseau syndical maillant toutes les académies, à représenter la profession et à défendre chacun sans discrimination et dans le respect des règles : respect des droits de chacun.e, refus de l'arbitraire et des critères subjectifs, soutien et défense en cas de difficulté et garantie d'une information objective en direction de tous.tes les collègues, syndiqué.es ou non.



Brigitte Streiff - "UN SYNDICAT INFIRMIER qui pratique un syndicalisme professionnel de débat, de proposition et d'action. Un syndicat qui choisit toujours l'unité et l'action afin de poursuivre la construction d'une identité professionnelle qui rende chacun acteur de son avenir."



Le **SNEP-FSU** est le Syndicat National de l'Éducation Physique... qui syndique les enseignant.e.s d'EPS de l'enseignement public et les professeurs de sport.

Les combats que mène le **SNEP-FSU** avec la profession visent à promouvoir une école de la réussite de toutes et tous, avec des contenus rénovés, des personnels revalorisés et reconnus, des conditions de travail et d'étude pour les élèves améliorées.

Au sein de ces batailles, l'EPS occupe une place particulière en réponse aux enjeux sociétaux et aux enjeux de formation. Les luttes pour l'école participent des enjeux plus généraux pour une transformation sociale vers plus d'équité et de justice.

Nadine Ciernak - Le SNEP-FSU pour améliorer et valoriser mon métier, pour développer l'EPS, pour un sport scolaire émancipateur et pour des élu.e.s efficaces au services de toutes et tous.



Le Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

Collèges, lycées, EREA, rectorats, DSDEN, CIO établissements d'enseignement supérieur, Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires, bibliothèques, Jeunesse et sports

Le **SNASUB-FSU**, syndicat de transformation sociale, représente l'ensemble des personnels administratifs, techniques (ITRF) et de bibliothèques.

C'est une équipe de militant.e.s expérimenté.e.s présent.e.s dans toutes les instances académiques et universitaires et qui vous rend compte de ses actions.

Un syndicat à vos côtés

Pour vous défendre au quotidien.

Pour promouvoir l'égalité de traitement de toutes et tous.

Pour lutter contre les dérives du new management et de l'arbitraire.

Consultez notre site internet :

<http://www.snasublorraine.com/>

<https://snasubsualsace.cmonsite.fr/>

<http://www.snasub-fsu-reims.fr/>



Julien Sponem - Adjoint-gestionnaire Pour vous représenter et vous défendre face à l'administration, vous pouvez compter sur un syndicat offensif, le SNASUB-FSU.



Le **SNUipp-FSU**, syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC est né en 1992. Rassembleur, sa manière de parler tout à la fois du métier, des élèves et des personnels lui ont permis dès 1996 de devenir le premier syndicat des enseignants des écoles. Fort de la confiance accordée par la profession, de ses plus de 53 000 adhérentes et adhérents, de ses milliers de militantes et militants enseignant partout en France, il porte un projet novateur pour l'École, ses élèves et ses personnels.

La vie professionnelle des 322 938 enseignants se déroule dans les 47 300 écoles de France. Mouvement, promotion, fermetures de classes, temps partiel... se jouent au rythme des décisions ministérielles mais aussi des mesures académiques et des circulaires départementales.

Maud Ducret - Le SNUipp-FSU, avec ses 101 sections départementales animées par des enseignantes et des enseignants, milite au plus près du terrain. Ils écoutent, répondent, informent, conseillent leurs collègues lors des visites d'écoles et les permanences. Ils organisent des réunions pour débattre des sujets d'actualité, mobiliser la profession.



Le **SNUEP-FSU** a pour vocation la défense et la promotion de la formation initiale sous statut scolaire public.

Le **SNUEP-FSU** est LE syndicat de l'enseignement professionnel public au sein de la FSU, 1ère fédération syndicale de l'Éducation nationale. Engagé et combatif pour la voie pro.

Ses militants sont tous sur le terrain, enseignent en lycée professionnel et vivent au quotidien la dure réalité du métier.

Une présence dans toutes les instances officielles

Le **SNUEP-FSU** siège aussi bien au niveau national dans les instances ministérielles qu'au niveau local, dans les instances académiques. Le **SNUEP-FSU** participe notamment au CTA, au CHSCTA, et à tous groupes de concertation.

La défense de l'offre de formation

À l'heure du tout apprentissage, le **SNUEP-FSU** est particulièrement vigilant à préserver un enseignement sous statut scolaire au plus proche des élèves, c'est d'ailleurs son engagement quotidien pour l'avenir des élèves. Il ne cesse et ne cessera d'agir pour refuser la transformation de formations initiales en formations par alternance.

Régis DEVALLÉ - « Avec la FSU, le SNUEP défend une formation professionnelle de qualité au service de notre jeunesse ».



Le **Syndicat Unitaire de l'Inspection** est né au mois de novembre dernier, de la fusion entre le SNPI-FSU (qui était un des syndicats fondateurs de la FSU qui syndicalisait essentiellement des IEN 1er et second degré), avec le SIA (syndicat non affilié qui syndicalisait des IA-IPR). Nous formons donc désormais un seul syndicat au sein de la FSU qui représente les inspectrices et inspecteurs de tous les niveaux et de toutes les voies de formation.

« Nous portons une conception de notre métier fondée sur une relation de respect, de confiance, et de réflexion partagée entre inspecteur.ices et enseignant.es. La liberté pédagogique des enseignants est incompatible avec une stratégie autoritariste basée sur la transmission de consignes et de prescriptions ! »

Eric Nicollet - Inspecteur de l'Éducation nationale. Secrétaire général du SUI-FSU



ENGAGÉ-ES POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL



ENGAGÉ-ES POUR UNE AUGMENTATION DE NOS SALAIRES



Santé et sécurité au travail : quel avenir pour les CHSCT ?

Depuis leur création en 2011, les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont été fortement investis par les militant.e.s de la FSU pour que, dans le cadre de leur activité de travail, **la santé physique et mentale des agent.e.s** soit pleinement prise en compte.

Alors que les CHSCT ont fait la preuve de leur efficacité, la loi impose leur **transformation en FS-SSCT** (Formations Spécialisées en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail). Désormais, les compétences des actuels CHSCT seront du ressort du Comité Social Académique (CSA) avec un risque : celui d'une moins bonne prise en compte des enjeux liés à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

Les militant.e.s de la FSU sont déterminé.e.s à faire obstacle à toute tentative de marginalisation des questions de santé au travail. **Notre ambition** : renforcer la protection des agent.e.s et élargir le rôle des représentant.e.s des personnels avec, par exemple, la confirmation du rôle des référent.e.s Violences Sexistes et Sexuelles.

Bilan du groupe de travail sur la réforme du lycée: répercussions sur les conditions de travail des personnels présenté au CHSCTA du 15 octobre 2021 :



La laïcité à l'école, pour un apaisement nécessaire

C'est le titre d'une publication de l'institut de recherches de la FSU qui présente les enjeux de la laïcité à l'école.

Une première partie livre des réflexions théoriques et dans un second temps un questionnaire des pratiques de la laïcité au quotidien.

Une mise à plat riche et parfois surprenante qui donne tous les outils pour penser un apaisement nécessaire.

IVG :

un droit n'est jamais définitivement acquis !

La volonté impérieuse de bon nombre d'élus de réduire la dépense publique rendra plus inégalitaire l'accès à l'IVG autant par la réduction de l'offre hospitalière que par la baisse des subventions accordées aux associations comme le Planning familial.

Voilà pourquoi le droit à l'avortement reste un combat d'actualité et que notre vigilance ainsi que nos luttes ne doivent jamais cesser.

Egalité professionnelle Femmes-Hommes

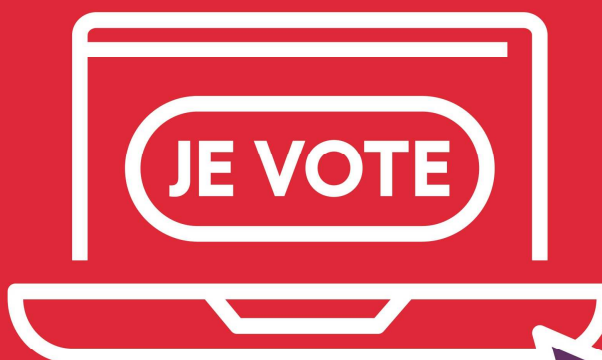
Sans y regarder de trop près, à écouter certaines personnalités médiatiques, la bataille pour l'égalité entre hommes et femmes serait gagnée. Cependant, si la parité progresse dans quelques domaines, l'égalité n'est pas au rendez-vous et certains droits reculent !

Pour parfaire sa connaissance sur ce sujet, la FSU Grand Est a réalisé à l'aide de ses militant.e.s un dossier sur son site, nous vous invitons à le consulter et y naviguer pour comprendre l'importance de ce sujet.

L'extrême-droite, ennemie de toujours ...

Si l'extrême-droite arrivait au pouvoir, nul doute que sa politique frapperait d'abord les plus pauvres, les plus faibles, les plus précaires. Nul doute qu'elle altérerait les libertés sans que progresse l'égalité réelle.

C'est pourquoi nos organisations syndicales doivent continuer à mener avec détermination la lutte la plus unitaire possible contre l'extrême-droite et ses idées, éclairer leurs militant.e.s sur l'imposture de ses discours et ne jamais renoncer à appeler, lors des élections, à ce qu'aucune voix ne se porte sur l'extrême-droite.



Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀
avec les syndicats de la FSU

REVALORISATION DES PENSIONS DE 4 % AU 1^{ER} JUILLET, LE COMPTE N'Y EST PAS !

Au printemps dernier, pendant l'entre-deux tours de l'élection présidentielle, Emmanuel Macron s'est engagé devant les Françaises et les Français à revaloriser les pensions de retraite.

L'exécutif avait promis une revalorisation de 4% effective dès le mois de juillet mais le chantier législatif a pris un retard conséquent. Les députés, après avoir adopté l'amendement déposé par Charles de Courson, qui prévoyait une troisième revalorisation des retraites, l'ont annulé à l'aide d'un contre-amendement.

Ce n'est qu'à compter du 9 septembre, date de versement de la pension d'août, que les retraités bénéficieront d'un effet rétroactif depuis juillet. Entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022, l'inflation a atteint 5,8%, puis 6,1% fin juillet et à nouveau 5,8% fin août.

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique Bruno Le Maire prétend couvrir l'estimation de 5 % d'inflation faite par le gouvernement en additionnant les deux revalorisations de 1,1% en janvier et 4% en juillet. **CETTE AFFIRMATION RELÈVE D'UNE ERREUR DE RAISONNEMENT ET D'UNE MANŒUVRE POLITIQUE.**

D'une part, l'augmentation de 1,1% en janvier n'est qu'un "rattrapage" au titre de l'année 2021 et en juillet, les retraites complémentaires ne sont pas concernées, leur date retenue étant en novembre.

D'autre part, les augmentations accordées ne compensent pas l'inflation : en effet pour une pension de 1 000 € par mois en 2021, le montant sera de 1 011 € par mois de janvier à juin 2022 et 1 051,45 € par mois de juillet à décembre soit un total de 12 375 € sur l'année.

Entre décembre 2021 et juillet 2022, le montant de la retraite aura bien augmenté de 5,144 %, mais ce n'est pas le cas sur l'ensemble de l'année où la revalorisation n'est que de 3,1%.

« Si le gouvernement avait voulu que le compte y soit, il aurait fallu augmenter les retraites de 8,7% en juillet. », explique l'économiste Maxime Combes.

D'ailleurs le montant choisi est en-deçà des estimations de l'Insee, qui

prévoit une augmentation des prix à 5,5% en moyenne sur l'ensemble l'année 2022 et la perte sera de 2,4 points de pouvoir d'achat pour les retraités.

PERTES SUCCESSIVES

Sur la période du 01/01/2014 au 01/07/2022 les prix ont progressé de 12,5 % alors que les pensions évoluaient seulement de 5,3 % (avec prise en compte de l'augmentation de la CSG relative aux pensions de + 2000 €), ce qui correspond à une **perte de pouvoir d'achat de 7,2 %**.

Pour compenser la perte de pension sur cette période, il faudrait un rattrapage équivalent à **3,5 mois** de pension dont un quart de mois de pension au titre de l'année 2022

Le candidat Macron avait déjà promis en 2017 de protéger le niveau de vie des retraités et en 2022, il promet à nouveau une indexation sur l'évolution du coût de la vie, on en mesure les effets !

Claude Courivaud

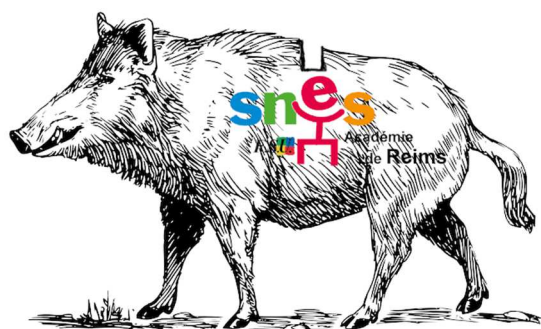


LA RETRAITE,
des droits à préserver
et à conquérir



CAISSE DE GRÈVE PERMANENTE

Le SNES-FSU académique a décidé de mettre en place une caisse de grève permanente afin de pouvoir soutenir financièrement les collègues engagés dans les luttes à venir.



DANS LE CADRE D'UN MOUVEMENT SUR LA DURÉE,

le secrétariat académique pourra proposer l'utilisation de la caisse qui aura été alimentée par les dons, la cotisation syndicale, c'est de la surcotisation. Ils bénéficient alors de la déduction fiscale (ou du crédit d'impôts) de 66%, dans la limite de 1% du traitement brut imposable annuel.

Comment fonctionnera l'indemnisation des collègues grévistes engagés dans un mouvement sur la durée ?

L'indemnisation se fera en direction des syndiqués, sur justificatif (fiches de paie avec les retraits). Ils contribueront, par leur solidarité, à soutenir les collègues qui s'engageront dans l'action.

Esther Jobertie

ÊTRE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE EN 2022

Les années passent, les décrets et les réformes aussi... Malheureusement, la place du professeur documentaliste reste toujours problématique. Sa participation aux différents dispositifs pédagogiques reste souvent floue (possibilité d'être jury d'examen à part entière, etc.), quand il n'est tout simplement pas mis à l'écart (prime informatique, Isoe, prof principal...). Exercer ce métier reste compliqué, entre la lutte pour la reconnaissance de ses spécificités et des droits associés (heures d'enseignement et décharges...), et les abus contre lesquels il faut se défendre (GAR Gestionnaire d'Accès aux Ressources, manuels scolaires, convocations massives aux surveillances d'examen).



LE SNES-FSU DÉFEND DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES LE STATUT DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES ET CONTINUE DE SE BATTRE POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION CORRECTES, enjoignant également l'institution à mettre fin aux inégalités avec nos collègues de discipline (paiement des

heures supplémentaires, prime informatique, etc.).

Dans notre académie, le SNES-FSU continue d'agir en ce sens :

- projet de 4 stages départementaux (ouverts à tous) en 2022-2023 destinés à être au plus près des réalités de terrain et construire ensemble des réponses précises aux difficultés évoquées.
- un stage académique (ouvert à tous) en 2023 pour analyser la situation de notre profession en Champagne-Ardenne, et construire collectivement les propositions qui seront portées par le SNES-FSU pour notre métier au niveau national.
- une liste de diffusion (réservée aux syndiqués) destinée à la communication des actualités académiques qui nous concernent, mais aussi à l'entraide et aux conseils.

➤ une adresse : profs-docs@reims.snes.edu pour nous contacter et être accompagné dans les difficultés que vous rencontrez. Nous pouvons discuter ensemble par téléphone et même envisager d'accompagner les collègues qui le souhaitent lors d'un entretien avec leur direction.

➤ un espace en ligne consacré à notre métier : <https://reims.snes.edu/-Documentation-.html>



Malgré les difficultés, les camarades du SNES-FSU souhaitent une bonne rentrée aux profs docs de l'académie !

Guillaume Guimiot

ÉCHO DES MÉDIAS

Pourquoi il est faux de dire que les mathématiques avaient disparu du tronc commun selon Pierre Mathiot ?
« Les professeurs de mathématiques n'ont pas investi l'enseignement scientifique dans le tronc commun. Ils ont laissé cet enseignement aux professeurs de physique-chimie et de SVT. »

Donc, selon lui, ce n'est pas la faute de la réforme du lycée, c'est la faute des profs comme d'habitude... Merci pour cet éclairage qui montre combien les politiciens et les politologues sont loin de nos classes et de nos élèves...

Olivier Lefort

LE ROI EST NU

Dans un extrait-vidéo très partagé, Emmanuel Macron déclarait le 25 août dernier :

« On m'a dit : il y a déjà des projets d'établissement. Ça fait 5 ans que je suis président de la République, je n'étais pas au courant. Demandez à beaucoup de directeurs, ils ne sont souvent pas au courant. »

Beaucoup de commentaires moqueurs ont rappelé au président de la République que chaque établissement avait un projet d'établissement renouvelé tous les trois ou quatre ans et que les chefs d'établissements ne peuvent l'ignorer puisqu'ils sont précisément ceux qui sont chargés de finaliser leur rédaction.

On aura surtout entendu le silence assourdissant des rectrices et des recteurs regardant le bout de leurs chaussures plutôt que de lever (courageusement ?) le doigt et pointer que le président était en train de dire une bêtise.

Nous avons donc vu se rejouer ce fameux conte d'Andersen (Les habits neufs de l'empereur) dans lequel le roi demande à chaque gens de cour son avis sur son nouvel habit tissé d'un fil d'une finesse extrême (et pour cause, le petit escroc qui le lui tisse n'utilise rien d'autre que sa ruse pour lui vendre du vent). Et chacun de s'extasier de peur des repréailles. Ainsi, le roi se présente nu lors d'un événement durant lequel les louanges continuent jusqu'à ce qu'un enfant, encore innocent des rapports de pouvoir et de contrôle, finisse par dire l'évidence et dévoiler ainsi aux yeux de tous ce que personne n'avait voulu voir.

On imagine bien dans les jours qui suivirent la phrase d'Emmanuel Macron qu'aucun DASEN, qu'aucun inspecteur, qu'aucun chef d'établissement n'a fait de commentaire public et il est plus qu'inquiétant de constater que seuls, désormais, les enseignants (probablement parce qu'il n'y ont pas trop à perdre) ont pu se permettre d'évoquer l'erreur du président et constituer ainsi le

dernier rempart d'une certaine pratique démocratique dans notre institution.

Or, en fait, la petite phrase du président affiche précisément sa volonté de s'attaquer à ce dernier rempart car dans l'esprit d'Emmanuel Macron, le projet d'établissement est le prétexte fourni aux chefs d'établissements et directeurs d'école pour recruter eux-mêmes leurs propres équipes, ce qui aura la première (et seule) vertu de faire taire le dernier rang qui osait encore lever le doigt pour faire vivre cette désuète petite idée du débat contradictoire et de la démocratie entendue comme cette belle définition de Paul Ricoeur :

"Est démocratique, une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, et qui se fixe comme modalité d'associer à parts égales chaque citoyen dans l'expression, l'analyse, la délibération et l'arbitrage de ces contradictions."

Alexandre Carret

CONTESTER L'AVIS RECTEUR DE VOTRE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE 2021-2022

Dans les quinze jours suivant la rentrée, les collègues ayant eu un rendez-vous de carrière en 2021-2022 peuvent, via l'application SIAE, prendre connaissance de l'appréciation finale de la valeur professionnelle émise par le recteur pour les certifié.e.s, CPE, PsyEN, PLP.

Que faire si l'avis formulé ne vous convient pas ?

Dans les trente jours suivant la notification initiale : Si vous avez eu un rendez-vous de carrière l'an passé et que l'avis émis ne vous convient pas, vous avez 30 jours pour le contester en adressant un courrier au recteur en essayant de relever les points qui vous semblent important pour que votre avis change. Le rectorat peut vous répondre sous 30 jours et si la réponse ne vous convient pas ou si vous n'en avez pas vous avez à nouveau 30 jours pour contester votre avis devant la commission paritaire où nous pourrons défendre votre dossier.

sier.

Pour les agrégé.e.s le ministère nous informe que pour des raisons techniques tenant à l'application SIAE, le délai de notification des appréciations finales des rendez-vous de carrière doit être décalé : l'appréciation finale de la valeur professionnelle émise par le ministre sera publiée au plus tard le **22 novembre 2022..**

Nous attendons confirmation mais il est possible que dans ce cas les recours soient aussi étudiés au niveau rectoral et non plus ministériel comme il en était coutume.

DANS TOUS LES CAS VENEZ NOUS CONSULTER POUR QUE NOUS PUISSIONS VOUS CONSEILLER AU MIEUX.

Olivier Lefort

STAGE	Date	Lieux
AED, connaître ses droits	Vendredi 14/10/22 9h00 - 12h00	Saint-Dizier
Bien faire son travail. A quel prix ?	Mardi 18/10/22 9h00 - 16h30	Troyes
Comment faire valoir ses droits et agir en CA ?	Vendredi 21/10/22 9h00 - 12h00	Saint-Dizier
Stage Néo-management	Lundi 07/11/22 9h00 - 16h30	Châlons en Champagne
Stage TZR	Lundi 07/11/22 9h00 - 16h30	Reims
Stage Mouvement Inter	Mercredi 16/11/22 9h00 - 12h00	Reims
Stage Carrière	Jeudi 17/11/22 9h00 - 16h30	Sedan
Stage Professeurs, CPE Stagiaires	Vendredi 18/11/22 9h00 - 16h30	Reims
Stage Néo-managments	Lundi 21/11/22 9h00 - 16h30	Reims
Stage CPE	Mardi 22/11/22 9h00 - 16h30	Reims
Stage C.A. : Agir en Conseil d'Administration	Vendredi 25/11/22 9h00 - 16h30	Reims
Stage Droits des personnels	Jeudi 01/12/22 9h00 - 16h30	Charleville- Mézières
Stage Collège	Jeudi 08/12/22 9h00 - 16h30	Reims
Professeurs Documentalistes des ARDENNES	Jeudi 15/12/22 9h00 - 16h30	Charleville- Mézières
Stage Agir en CA	Vendredi 06/01/23 9h00 - 16h00	Charleville- Mézières

Tous les détails sur notre site et notamment si certains stages sont proposés en visio

Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à faire au moins un mois avant la date de tenue du stage et à déposer au chef d'établissement (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stages-2022-2023-.html>)

Et

- Auprès du SNES par mail (contact@reims.snes.edu), téléphone (03.26.88.52.66) ou directement sur notre site <https://reims.snes.edu/-Stages-2022-2023-.html> en précisant **Nom-Prénom-établissement-courriel-nom du stage**

VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.



Du 1^{er} au 8 décembre,
**FAITES ENTENDRE
VOTRE VOIX**
avec les syndicats de la FSU

